



INFORMATIONS OFFICIELLES

Municipalité de Villars-le-Terroir

Bulletin No 3 - Décembre 2020

**Spécial
élections**



**élections
communales
générales 2021**
Canton de Vaud

Chères citoyennes, chers citoyens,

Vous en avez certainement entendu parler, le sujet des élections devient de plus en plus d'actualité.

Nous avons prévu de vous communiquer toutes les informations nécessaires lors d'une assemblée agendée le 14 décembre 2020. En raison des mesures sanitaires liées au COVID, **cette séance est annulée.**

Chacune et chacun d'entre vous, pour autant que les conditions de candidature soient remplies, peut se présenter et participer ainsi activement à la vie communale.

Le mandat dure 5 ans, que ce soit au Conseil Communal ou à la Municipalité.

Il faut être prêt-e à consacrer du temps, souvent en fin de journée, pour les diverses séances. Il n'est pas nécessaire d'avoir fait des études ou de pratiquer une profession particulière, mais la maîtrise du français aide à lire et à comprendre les divers documents de travail.

Des formations sur divers thèmes en lien avec les dicastères sont proposées en cours de législature afin de toujours apprendre et rester à jour.

Vous êtes intéressé-e-s ? Lancez-vous, le challenge est à votre portée !

Vous avez encore quelques doutes ou questions ?

Les membres du Conseil Communal avec son Président et la Municipalité sont à disposition pour vous aider à faire le premier pas.

Nous vous invitons également à consulter le site du canton www.pourmacommune.ch qui regorge d'informations, avec notamment des capsules vidéos de témoignages d'élue-e-s pour encourager les électrices et électeurs à s'engager pour leur commune.

Pour ceux qui hésitent ou ne se sentent pas encore prêts, le plus important est de se poser la question et de participer au scrutin en donnant son vote aux candidat-e-s à qui vous souhaitez confier ces divers postes. ■

Le Conseil Communal et la Municipalité

Qui peut se porter candidat

Pour la personne de nationalité suisse :

- ◆ avoir 18 ans révolus, être domiciliée dans la commune et inscrite au rôle des électeurs

Pour la personne de nationalité étrangère :

- ◆ avoir 18 ans révolus, avoir résidé de manière continue en Suisse durant les dix dernières années et dans le canton de Vaud durant les trois dernières années, être domiciliée dans la commune et inscrite au rôle des électeurs et être au bénéfice d'une autorisation de séjour

Législatif - Conseil Communal - 35 sièges et 7 suppléants à repourvoir

- ◇ Être prêt à consacrer 3 à 4 soirées chaque année pour les séances du conseil
- ◇ Les délégués aux associations intercommunales ainsi que les membres des commissions (gestion et finances, projets spécifiques, etc...) et le bureau du Conseil Communal, en particulier lors des votations ou élections, tiennent quelques séances supplémentaires

Exécutif - Municipalité - 5 sièges à repourvoir

- ◇ Être prêt à consacrer un soir par semaine pour la séance hebdomadaire
- ◇ Avoir des disponibilités en journée ou en soirée pour le traitement des affaires courantes, séances et représentations diverses

Pour votre information, tous les membres de la Municipalité en place renouvellent leur candidature pour la nouvelle législature.

Dates utiles

	Dates des élections	Dépôt des listes
Conseil Communal et Municipalité		
1 ^{er} tour	07.03.2021	11 au 18 janvier 2021 à 12h.
2 ^{ème} tour	28.03.2021	au plus tard le mardi 9 mars 2021 à 12h.
Election des suppléants du Conseil Communal et du Syndic		
1 ^{er} tour	25.04.2021	au plus tard le mardi 6 avril 2021 à 12h.
2 ^{ème} tour	16.05.2021	au plus tard le mardi 27 avril 2021 à 12h.

En cas d'intérêt, les listes de candidature sont disponibles sur le site internet de la commune ou auprès de l'administration communale qui pourra vous renseigner pour les compléter.

Dès réception de ce journal, les listes « Entente communale » tant pour le Conseil Communal que pour la Municipalité sont disponibles à l'Administration communale et sont ouvertes à tous. Toutefois, il est également possible d'établir des listes distinctes.

Attention le dernier délai pour vous inscrire pour le 1er tour est fixé au lundi 18 janvier 2021 à 12h00.

Ordre des candidats sur les listes « Entente communale »

En premier lieu les candidats sortants par ordre alphabétique puis les nouveaux candidats également par ordre alphabétique. Dès lors, la date du dépôt de votre candidature n'influencera pas votre position sur la liste. ■

Ouvertures exceptionnelles du bureau communal

Lundis 4 et 11 janvier 9h. à 12h. - 13h30 à 19h. **Mardis 5 et 12 janvier** 9h. à 12h. - 13h30 à 18h.

Mercredis 6 et 13 janvier 9h. à 12h. **Jeudis 7 et 14 janvier** 8h. à 12h. - 13h30 à 18h.

Lundi 18 janvier 9h. à 12h. (dernier délai) pour dépôt des listes

En dehors de ces heures, le syndic M. Eric Glauser est à votre disposition, 079 271 15 58

Pour être informé en continu, rendez-vous sur

www.villars-le-terroir.ch

Processus de vote

Nous vous rappelons que pour voter, vous êtes libres :

- ◆ De voter par correspondance, réception du courrier à la commune au plus tard le samedi précédant les élections (**enveloppe à affranchir**)
- ◆ De déposer votre enveloppe de vote dans la boîte aux lettres « Votations » de la commune (**sans affranchissement**)
- ◆ De vous rendre au bureau de vote le dimanche matin **entre 10h. et 11h.**

Afin que votre bulletin de vote soit pris en compte, veuillez ne pas oublier de mentionner votre date de naissance exacte et d'apposer votre signature sur votre carte de vote !■

Le Conseil communal s'est réuni

en date du 5 octobre 2020 pour traiter deux préavis importants.

La rénovation du complexe communal et ses aménagements extérieurs avaient été reportés depuis plusieurs années. L'agrandissement scolaire étant finalisé, la rénovation du complexe communal devenait une nécessité.

La commission ad'hoc a présenté son rapport avec des points à clarifier, notamment le choix des fenêtres en PVC ou bois/métal et l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit. Pour les fenêtres, le montant supplémentaire ainsi que l'harmonie des bâtiments existants ont justifié le choix du PVC. Concernant le photovoltaïque, il a été décidé de dissocier le projet d'installer des panneaux solaires de la rénovation du complexe communal. En effet, la réfection de la grande salle fait l'objet d'une subvention que l'on recevra pour son isolation et sa toiture. Cette subvention va intervenir maintenant et si l'on décidait de retarder la rénovation pour l'étude de l'intégration des panneaux solaires, il faudrait redéposer une demande, ce qui impliquerait le risque que le subside ne soit plus accordé.

Après discussion, la demande d'octroi d'un crédit de Fr. 1'360'000.-- TTC est acceptée par le Conseil Communal à l'unanimité.

L'arrêté d'imposition est toujours très discuté entre le choix de maintenir le taux d'imposition ou de l'augmenter de manière pondérée chaque année. Le préavis municipal proposait l'augmentation de 4 points, soit un taux de 77% de l'impôt cantonal de base en prévision de paramètres qui ne sont pas encore connus comme les montants de la péréquation, la réforme policière, la prévoyance sociale, etc. et des charges supplémentaires connues telles que la rénovation du complexe communal, l'EFAJE et l'ASIRE.

Sur proposition de la commission de gestion et finance, finalement, le Conseil Communal a accepté le taux de 76%.

Outre les deux préavis municipaux, lors de cette séance, nous avons eu le plaisir **d'assermenter deux nouveaux conseillers/ères** pour terminer cette législature qui prendra fin le 30.06.2021. Il s'agit de Madame Sylvie Glauser et Monsieur Guillaume Pittet. Ces deux nouveaux membres remplacent Mesdames Joëlle Cornuz et Cindy Reist qui ont quitté notre commune.■

Le Président du Conseil Communal 2020 - 2021
Pascal Pollien

Pour plus de détails, vous pouvez vous référer au PV du Conseil Communal déposé sur le site internet de la Commune.

Séances du Conseil communal

Pour 2021

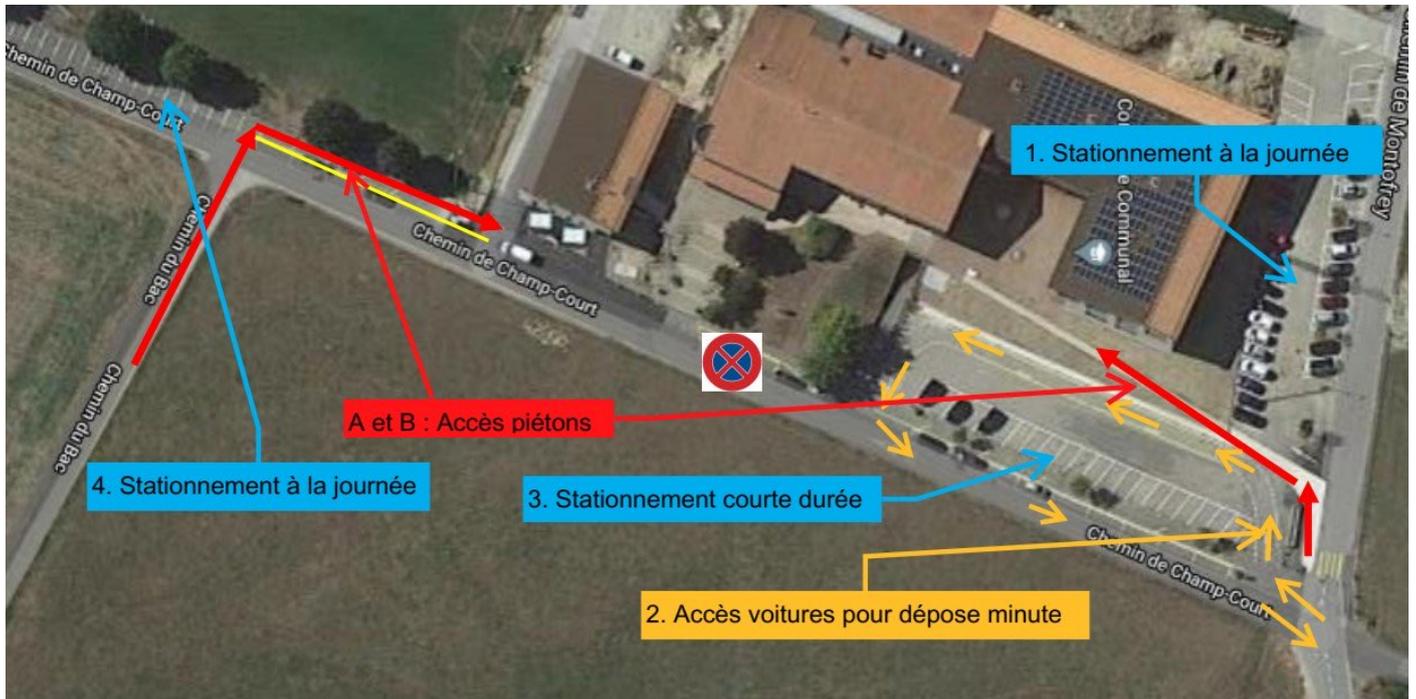
15 mars / 21 juin / 11 octobre / 6 décembre

Les séances se déroulent au « RESTO », elles sont ouvertes au public sous réserve des restrictions liées au COVID.

Problématique récurrente : Circulation aux abords du complexe scolaire

La Police Cantonale, lors de ses différents passages, a constaté un non-respect de la signalisation mise en place à proximité du complexe communal.

Dès lors, nous vous rappelons les règles :



1. Zone de stationnement à la journée, spécialement dédiée aux enseignants;
2. Zone de dépose minute (appelée également Kiss and Go);
3. Zone de stationnement courte durée pour les personnes venant déposer un ou plusieurs élèves et désirant les accompagner jusqu'à l'endroit défini par les écoles;
4. Zone de stationnement à la journée pour tout utilisateur.

Ensuite pour les piétons, deux accès sont possibles :

- A. **1er accès** : depuis l'arrêt de Car postal « Ancienne Poste » en marchant sur les trottoirs depuis l'Avenue Grange-à-Janin et en utilisant les passages à piétons pour terminer ce parcours par le cheminement piétonnier en rouge sur le plan.
- B. **2ème accès** : depuis le Chemin du Bac en longeant le Chemin de Champ-Court, derrière les voitures au plus près du terrain de football.

La Police Cantonale continuera à effectuer des contrôles et interviendra si nécessaire.

Nous vous remercions de respecter ces consignes pour la sécurité de tous ! ■

*La commune de Villars-le-Terroir compte à ce jour
1283 habitants*



Livre souvenir

Il a conçu deux livres, regroupant 400 pages sur Villars-le-Terroir

Enfant du village passionné par l'histoire locale, Roger Pittet a mis à profit plus de trente années de collecte de documents pour concevoir deux ouvrages uniques.

Mardi 27 octobre 2020. Une date insignifiante pour la grande majorité d'entre nous, mais une date dont Roger Pittet se souviendra longtemps. En fin d'après-

midi, cet habitant de Villars-le-Terroir a en effet reçu par La Poste l'ouvrage de 218 pages qu'il a conçu et réalisé ces cinq dernières années. Un livre « pour se souvenir » comme il dit et qui regroupe des documents et photos retraçant la vie de son village patiemment récoltés et classés depuis plus de trente ans.

Tout a commencé à la fin des années nonante, alors qu'il était président de la paroisse St-Nicolas. Dans la perspective de la réalisation de la plaquette du 150^{ème} anniversaire de cette dernière, en 1997, ce Villardier « pur sucre » est allé consulter les archives cantonales en compagnie du regretté Sylvain Pittet, ancien burocrate à Assens.

Devenu conseiller, puis président du Conseil communal, Roger Pittet a poursuivi ses recherches sur son village, réunissant notamment plus de mille photos. De quoi organiser plusieurs expositions lors de différents événements.

Enfin, l'idée de réaliser un livre à partir de tous ces documents est née, lorsqu'il a enfin pris sa retraite, à l'âge de 70 ans, en 2015. « Je voulais le faire pour laisser aux générations futures une trace du passé. Connaître notre histoire est aussi indispensable que l'eau que nous buvons et l'air que nous respirons ! »

Alors qu'il pensait y arriver en trois ans, il lui en aura fallu deux de plus. Mais au final il n'a pas réalisé un livre, mais deux! L'ouvrage qu'il a reçu mardi, « Villars-le-Terroir. Histoire de la Commune » sera en effet suivi d'un second volume intitulé « Villars-le-Terroir. Les gens de la Commune ». « Mon but est de me le faire livrer pour le 11 février prochain, jour de mon 76^{ème} anniversaire. »

Reste toutefois maintenant la question de la reproduction de ces deux ouvrages. Tiré sur papier glacé, le premier exemplaire a coûté un prix que la grande majorité ne sera sans doute pas prête à payer. Roger Pittet est donc en train d'étudier d'autres possibilités d'impression, moins coûteuses. Mais pour connaître le coût exact d'une série, il faut aussi en connaître le nombre. Les personnes intéressées par une copie de son travail sont donc priées de s'annoncer directement auprès de lui. ■

Article paru dans l'Echo du Gros-de-Vaud du 30 octobre 2020

sous la plume de Sylvain Muller

En cas d'intérêt, vous pouvez donner ce coupon à
M. Roger Pittet, Ch. de la Chavanne 2, 1040 Villars-le-Terroir ou
le déposer dans la boîte disposée à cet effet à la déchèterie

Nom : Adresse :

Nombre d'exemplaire : Signature :

Recensement des entreprises

Les municipalités des communes du Gros-de-Vaud et l'Association de la Région du Gros-de-Vaud (ARGdV) s'associent pour recenser toutes les sociétés et entreprises privées actives dans le district.

Cette démarche s'inscrit dans l'obligation faite aux communes de tenir un registre des entreprises et dans le souhait de l'ARGdV de mettre à disposition des habitants du Gros-de-Vaud une liste des activités économiques régionale la plus exhaustive.

Les inscriptions peuvent se faire par retour du formulaire ci-dessous à télécharger sur le site internet de la commune (www.villars-le-terroir.ch) ou en ligne sur le site de l'ARGdV (www.gros-de-vaud.ch).

Merci de votre collaboration. ■

	
RECENSEMENT DES ENTREPRISES COMMUNALES	
<small>La municipalité de la commune de Villars-le-Terroir et l'Association de la Région du Gros-de-Vaud (ARGdV) s'associent pour recenser toutes les sociétés et entreprises privées actives sur le territoire communal. Cette démarche s'inscrit dans l'obligation faite aux communes de tenir un registre des entreprises¹ et dans le souhait de l'ARGdV de mettre à disposition des habitants du Gros-de-Vaud une liste des activités économiques régionale la plus exhaustive possible.</small>	
Nom de l'entreprise ou de la société	_____
Type de société	Société simple <input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> Sarl <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>
Activité principale	_____
Personne de contact	_____
Nombre de collaborateurs	Hommes <input type="checkbox"/> Femmes <input type="checkbox"/>
Périmètre des activités	Local <input type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Régional <input type="checkbox"/> International <input type="checkbox"/> Cantonal <input type="checkbox"/>
Adresse postale	_____
Adresse mail	_____
N° de téléphone	_____
Site internet	_____
Inscrit au registre du commerce	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Membre ARGdV Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Formulaire à retourner par courrier à	Adresse de l'Administration communale
Ou par courriel à	Rue du Mûl 30
Ou en ligne à l'adresse	1040 Villars-le-Terroir graf@villars-le-terroir.ch www.gros-de-vaud.ch/recensement

La municipalité de la commune de Villars-le-Terroir vous remercie de votre collaboration.

¹ Art. 7c de la Loi sur l'Exercice des Activités Économiques (LEAE) du 31 mai 2005



CARNET ROSE

La commune a le plaisir de souhaiter la bienvenue à

- Hoti Leo
- et de féliciter les heureux parents. ■

Déchèterie communale

Nous vous informons que les dépôts **sont interdits** ceci afin de respecter la tranquillité des voisins

**du lundi au samedi
de 21h00 à 7h00
ainsi que les
dimanches et jours
fériés**

De plus, pendant les fêtes de fin d'années, la déchèterie sera

OUVERTE le samedi 26 décembre 2020

et

FERMÉE le samedi 2 janvier 2021

Merci de votre compréhension. ■

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION PENDANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

L'Administration communale sera fermée du

22 décembre 2020 au 3 janvier 2021

En cas d'urgence, veuillez contacter
Eric Glauser, Syndic, au 079 271 15 58



La Municipalité ainsi que les collaboratrices et collaborateurs

communaux vous souhaitent

un Joyeux Noël et une Belle Année 2021